



TS07(NOP)v02fr

Guide n°7 – Préparation de l'inspection NOP

Selon le Règlement NOP de l'United States Department of Agriculture (USDA)



Toute exploitation certifiée doit conserver des documents relatifs à la production, la récolte et le traitement des produits biologiques. Ces documents doivent être adaptés à l'activité spécifique et présenter toutes les traces et transactions en détails suffisants de sorte qu'elles puissent être immédiatement comprises et vérifiées. Pour faciliter le travail de l'inspecteur, maintenez les documents suivants (dans la limite de leur applicabilité) à disposition pour votre inspection.

Ce guide ne remplace pas la réglementation en vigueur.

Il fournit une liste non exhaustive de documents à mettre à la disposition de l'auditeur NOP lors de l'audit initial ou chaque année lors du renouvellement.

Pour connaître les exigences complètes de production en NOP, il est nécessaire de télécharger et de lire attentivement le règlement NOP et ces mises à jour disponibles sur le site internet de l'USDA :

<http://www.ams.usda.gov/AMSV1.0/NOP>

I. Contrôle des cultures :

- Plans des parcelles indiquant les risques de contamination et les zones tampon
- Plans des sites de stockage
- Historique des parcelles, avec informations relatives à tous les intrants utilisés ces trois dernières années (pour une première inspection)
- Plan de rotation (le cas échéant)
- Documents relatifs aux parcelles décrivant toutes les activités effectuées au sein de l'exploitation
- Documents relatifs aux récoltes
- Résultats d'analyse du sol ou des échantillons de produit (si des analyses ont été effectuées)
- Documents relatifs aux intrants (achat de graines, engrais, fongicides, etc.) indiquant les fournisseurs.
- Documents relatifs aux ventes (produits, quantités, clients, étiquetage)

II. Contrôle de la récolte de plantes sauvages :

- Plans comportant l'emplacement de chaque zone de collecte, y compris les limites de chaque zone, les risques de contamination et les zones tampon
- Liste des cueilleurs par zone
- Mention précisant si d'autres cueilleurs sont actifs dans les zones
- Historique de la zone de collecte (activités de pulvérisation ces trois dernières années)
- Documents relatifs aux récoltes
- Résultats d'analyse du sol ou des échantillons de produit (si des analyses ont été effectuées)
- Description de la méthode de collecte de chaque plante et de la manière dont la durabilité est assurée
- Documents relatifs aux ventes (produits, quantités, clients, étiquetage)

III. Contrôle de la transformation/exportation :

- Disposition du site, bâtiments de stockage inclus
- Organigramme
- Schéma des opérations de transformation/conditionnement et des flux
- Description du système de numérotation des lots
- Recettes détaillées indiquant tous les ingrédients et les auxiliaires de transformation
- Résultats d'analyses (si elles ont été effectuées)
- Documents relatifs aux intrants (achat d'ingrédients, certificat NOP mis à jour inclus, auxiliaires de fabrication, matériaux d'emballage, étiquettes, etc.)
- Documents relatifs aux ventes (produits, quantités, clients, étiquetage)

Si vous avez besoin de plus d'informations, nous nous tenons à votre disposition pour les questions techniques.

Pour le respect de l'Homme et de l'environnement

